

ARRETE N° 12/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire Déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2211-1, L2211-2, L 2213-1 et L2213-4 ?

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de la SARL MC DECO qui se trouve au 11 rue des grands champs 14210 NOYERS LE BOCAGE.

CONSIDERANT DES TRAVAUX DANS 22 LOGEMENTS DANS LES HABITATIONS INOLYA RUE MARCEL LESCENE A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société MC DECO est autorisée à implanter un bungalow sur la partie herbeuse qui se trouve au 12 rue Marcel Lescène à Livarot **du Lundi 3 Avril 2023 au vendredi 29 décembre 2023** pour servir de base de vie aux employés de la société MC DECO.

ARTICLE 2 : Des barrières (héras) seront mises en place par la société pour délimiter la zone réservée, celle-ci devra être remise en état à la fin du chantier.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT, le 25 Janvier 2023
Le Maire Déléguée de LIVAROT
Vanessa BONHOMME

